

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 25 mars 2019  
Séance du 13 mars 2019

## 6 Budget annexe ZAC Ec'Eau Port - Budget Primitif 2019

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes CARLIER, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. CABARET
M. BELMHAND	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. N'DIAYE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. AKABLI	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. MONTES	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme SOKOLONSKI	1

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles.

Ainsi, le projet de budget primitif 2019 du budget annexe « ZAC Ec'Eau Port » s'élève à :

➤ Section de fonctionnement : 3 047 005,20 €

Recettes de fonctionnement	BP 18	CA18	BP 19
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	752 235,65	185 052,25	349 924,00
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>752 235,65</b>	<b>185 052,25</b>	<b>349 924,00</b>
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 681 071,00	1 264 171,56	2 697 081,20
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 433 306,65</b>	<b>1 449 223,81</b>	<b>3 047 005,20</b>

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 349 924 €. Il s'agit de subvention du FNADT et du FEDER. Le chapitre 042 concerne les écritures d'ordre enregistrant la variation des encours de production de biens.

# maintenant !

Dépenses de fonctionnement	BP 18	CA18	BP 19
011-CHARGES A CARACTERES GENERAL	2 681 071,00	1 264 171,56	2 697 081,20
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 681 071,00</b>	<b>1 264 171,56</b>	<b>2 697 081,20</b>
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	752 235,65	0,00	349 924,00
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>3 433 306,65</b>	<b>1 264 171,56</b>	<b>3 047 005,20</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 2 697 081,20 €. Elles concernent l'acquisition, ainsi que les frais afférent, du terrain Umicore (792 k€), des frais de prestations (459 k€) et des dépenses de travaux (1 446 k€). Le virement à la section d'investissement est de 349 k€.

➤ Section d'investissement : 2 882 133,45 €

Dépenses d'investissement	BP 18	CA18	BP 19
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 681 071,00	1 264 171,56	2 697 081,20
001-RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	185 052,25
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>2 681 071,00</b>	<b>1 264 171,56</b>	<b>2 882 133,45</b>

En dépense, la section d'investissement enregistre que des écritures d'ordre (sans flux financier). Le chapitre 040 est la contrepassation des écritures du chapitre 042 de la section de fonctionnement.

Recettes d'investissement	BP 18	CA18	BP 19
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 928 835,35	1 079 119,31	2 347 157,20
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 928 835,35</b>	<b>1 079 119,31</b>	<b>2 347 157,20</b>
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	185 052,25
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	752 235,65	0,00	349 924,00
<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>2 681 071,00</b>	<b>1 079 119,31</b>	<b>2 882 133,45</b>

Le chapitre 16 enregistre l'avance du budget principal au budget annexe.

Il vous est demandé d'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe « ZAC Ec'Eau Port » ci-annexé.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L1611-11 et suivants, L2311-1 à L2343-2,

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu les orientations présentées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire en date du 4 février 2019,

Vu la délibération n°4 du 25 juin 2018 portant sur la création du budget annexe ZAC Ec'Eau Port,

Vu la délibération n°12 du 15 octobre 2018 fixant le cadre des actions du budget annexe ZAC Ec'Eau Port,

Vu les orientations présentées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire en date du 4 février 2019,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 13 mars 2019,

Vu le budget primitif 2019 ci-annexé,

Considérant que le projet de budget primitif 2019 dans sa version réglementaire a été joint au dossier des membres du conseil municipal,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 25

Contre : 13

Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

**Article unique :** d'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe « Ec'Eau Port » comme présenté dans le rapport de présentation et conformément au document comptable réglementaire joint à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.citoyen) accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date d'affichage : **2 6 MARS 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29.03.19

et publication ou notification le 29.03.19

affiché le 26.03.19

CREIL, le 29.03.2019

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 29/03/2019

Reçu en préfecture le 29/03/2019

Affiché le 26/03/2019

**SLO**

ID : 060-216001743-20190325-DLRG190325006-DE

18/03/2019

Le maire de la commune de ...  
M. ...  
M. ...  
M. ...  
M. ...  
M. ...

Président de la commune  
M. ...  
M. ...  
M. ...